

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE,
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
SECRETARIAT GENERAL

Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3
72 rue Regnault – 75243 PARIS CEDEX 13

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, et notamment son article 5-1 ;

Vu l'arrêté en date du 14 juin 2019 fixant les contingentements pour l'accès à l'échelon spécial du corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu l'arrêté en date du 15 novembre 2019 portant inscription sur le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du corps des professeurs de chaires supérieures établi au titre de l'année 2019,

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs de chaires supérieures dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2019 pour l'accès à l'échelon spécial du corps des professeurs de chaires supérieures, sont promus au choix à l'échelon spécial du corps des professeurs de chaires supérieures à effet du 1^{er} septembre 2019 :

Nom usuel	Nom de famille	Prénom	Discipline	Académie
AMANN	AMANN	JEAN-PAUL	PHILOSOPHIE	LILLE
AUVRAY	GELY	MARIE HELE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	PARIS
BARBET MASSIN	BARBET MASSIN	REMI	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	PARIS
BEGUIER	BEGUIER	JOEL	SII OPTION INGENIERIE ELECTRIQUE	LIMOGES
BEN-HAMOU	RUYER	MARIE-HELENE	MATHEMATIQUES	PARIS
BERNARD	BERNARD	GILLES	GEOGRAPHIE	TOULOUSE
BILLIARD	BILLIARD	JEAN CLAUDE	ANGLAIS	DIJON
CACHEUR	CACHEUR	CATHERINE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	PARIS
CANU	CANU	MARTIN	MATHEMATIQUES	ROUEN
CASTAS	CASTAS	DENIS	MATHEMATIQUES	PARIS
COHEN	COHEN	JEAN HERVE	MATHEMATIQUES	PARIS

Nom usuel	Nom de famille	Prénom	Discipline	Académie
COLOMBEL	COLOMBEL	YVES	HISTOIRE GEOGRAPHIE	PARIS
COMBES	COMBES	ALAIN	SCIENCE SOCIALE	LYON
COMBROUZE	COMBROUZE	ALAIN	MATHEMATIQUES	PARIS
DE BOUARD	DE BOUARD	GILLES	SCIENCES PHYSIQUES	VERSAILLES
DE NEGRONI	DE NEGRONI	BARBARA	PHILOSOPHIE	CRETEIL
DEBU	GIBRAT	FRANCOISE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	VERSAILLES
DECHENOIX	DECHENOIX	MICHELE	HISTOIRE	PARIS
DEIBER	DEIBER	ANDRE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	STRASBOURG
DEJEAN DE LA BATIE	DEJEAN DE LA BATIE	REMI	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	PARIS
DELECROIX	DELECROIX	MARIE FRANCOISE	LETTRES CLASSIQUES	PARIS
DUCLOS	VAULTIER	CECILE	ECONOMIE ET GESTION INT	CAEN
DUMONT	DUMONT	PASCAL	PHILOSOPHIE	DIJON
DUVAL	DUVAL	YVES	MATHEMATIQUES	PARIS
ELOSEGUY	ELOSEGUY	BENOIT	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	BORDEAUX
ELUTHER	CHABROL	CLAUDE	LETTRES CLASSIQUES	GUADELOUPE
FAURE	FAURE	MARIE-NOELLE	ALLEMAND	PARIS
FERRARD	FERRARD	JEAN MICHEL	MATHEMATIQUES	PARIS
FOURES	FOURES	CHRISTINE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION CHIMIE	VERSAILLES
GUELFY	GUELFY	PASCAL	MATHEMATIQUES	NANCY-METZ
GUEST	GUEST	DOMINIQUE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	PARIS
GUILLAUMIN	GUILLAUMIN	GENEVIEVE	MATHEMATIQUES	REIMS
GUYOMARD	GUYOMARD	PATRICE	ARTS APPLIQUES	PARIS
HENOCQ	HENOCQ	CHRISTOPHE	MATHEMATIQUES	PARIS
HILY	HILY	ANDRE	MATHEMATIQUES	CRETEIL
KAUFFMANN	KAUFFMANN	ELISABETH	ALLEMAND	PARIS

Nom usuel	Nom de famille	Prénom	Discipline	Académie
KOEHL	KOEHL	JEAN-LUC	ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE	STRASBOURG
LALANDE	LALANDE	JULIEN	SCIENCES PHYSIQUES OPTION CHIMIE	PARIS
LANCREY-JAVAL	LANCREY-JAVAL	ROMAIN	LETTRES MODERNES	PARIS
LAPEYRE	REYNES	HELENE	MATHEMATIQUES	CRETEIL
LAVAND	LAVAND	NADINE	PHILOSOPHIE	BORDEAUX
LE BLANCHE	LE BLANCHE	MONIQUE	ANGLAIS	PARIS
LEGAY	LEGAY	THIERRY	MATHEMATIQUES	CRETEIL
LEROY	LEROY	CHRISTINE	ESPAGNOL	AIX-MARSEILLE
LEVRAT	LEVRAT	JACQUES	ALLEMAND	NANCY-METZ
LIGIER	LIGIER	RENE	MATHEMATIQUES	BESANCON
LOEUILLET	LOEUILLET	DOMINIQUE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION CHIMIE	ROUEN
LOSSEC	LOSSEC	CLAUDE	MECANIQUE	RENNES
MASSON	MASSON	ALAIN	MATHEMATIQUES	POITIERS
MERTENS	MERTENS	MICHEL	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	CLERMONT-FERRAND
METIVIER	METIVIER	FRANCOIS	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	VERSAILLES
MICHALEC	MICHALEC	ALAIN	HISTOIRE GEOGRAPHIE	LYON
MISCEVIC	MISCEVIC	PIERRE	LETTRES CLASSIQUES	PARIS
MORELLE	MORELLE	CHANTAL	HISTOIRE GEOGRAPHIE	PARIS
PERRIER	PERRIER	CHRISTIANE	SCIENCE DE LA VIE ET DE LA TERRE	LYON
PETAGNA	PETAGNA	ERIC	LETTRES MODERNES	POITIERS
RAUCY	SCARTAZZINI	CATHERINE	LETTRES MODERNES	PARIS
RICHARD	RICHARD	HENRI	MATHEMATIQUES	CLERMONT-FERRAND
ROLIN	ROLIN	JEAN CLAUDE	SII OPTION INGENIERIE ELECTRIQUE	DIJON
ROUX	ROUX	PAUL	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	LYON
SCHMITT	SCHMITT	FLORENCE	SCIENCE DE LA VIE ET DE LA TERRE	LYON

Nom usuel	Nom de famille	Prénom	Discipline	Académie
SINEGRE	SINEGRE	LUC	MATHEMATIQUES	ROUEN
THOMAS-SADRY	THOMAS	CATHERINE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION CHIMIE	LILLE
TRUC	TRUC	JEAN-PAUL	MATHEMATIQUES	29EME RECTORAT
VELAY	MONGRAND	CATHERINE	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE	PARIS
WATKINS	WATKINS	CHARLES	ANGLAIS	PARIS
ZUREK	ZUREK	JEAN	MATHEMATIQUES	LILLE

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés à l'échelon spécial du corps des professeurs de chaires supérieures fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur SIAP (système d'information et d'aide pour les promotions <http://www.education.gouv.fr/cid275/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation.html>) et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux de l'éducation nationale et de la jeunesse, 72 rue Regnault, Paris 13^e (accueil).

Fait le 18 novembre 2019

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et
par délégation,
La chef du bureau de gestion des carrières des personnels du
second degré


Nathalie BATTISTI

VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite (c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision) vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr